



COMMISSARIAT GENERAL

N/Réf : 540/92/CG/01/...6584.../EM/2026

COMMUNIQUÉ AU PUBLIC

MISE EN GARDE CONTRE LES FAUX COMPTES ET L'UTILISATION FRAUDULEUSE DE L'IDENTITÉ DE L'OBR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'Office Burundais des Recettes (OBR) porte à la connaissance de l'opinion publique, des contribuables et de l'ensemble de ses partenaires que de faux comptes et pages sur les réseaux sociaux utilisant frauduleusement le nom, le logo, les insignes, les images et les publications de l'OBR ont été identifiés.

Ces comptes, qui peuvent se présenter comme des plateformes officielles de l'OBR ou comme des services relevant de l'Office, diffusent des informations, annonces et documents présentés comme étant officiels, dans le but de tromper le public, de recueillir des informations personnelles ou de solliciter des paiements et autres avantages indus.

L'OBR met particulièrement en garde le public contre les publications relatives notamment à de prétendues ventes aux enchères, offres de services, recrutements, facilités fiscales ou douanières, paiements et autres opérations, lorsqu'elles proviennent de comptes ou de personnes dont l'authenticité n'a pas été vérifiée.

À cet effet, le Commissaire Général rappelle que :

- Les comptes, pages et plateformes officiellement reconnus par l'OBR constituent les seules sources habilitées à communiquer au nom de l'Office;
- L'utilisation du logo, des insignes, des photographies des responsables ou de documents portant l'identité visuelle de l'OBR ne garantit pas l'authenticité d'une publication;
- Les contribuables sont invités à ne jamais effectuer de paiement ni communiquer leurs informations personnelles en réponse à une sollicitation suspecte se réclamant de l'OBR;
- Toute information ou annonce jugée douteuse doit être vérifiée auprès des services ou canaux officiels de l'OBR avant toute démarche;
- Toute page, tout compte ou toute publication suspecte utilisant l'identité de l'OBR doit être signalé à l'Office et, le cas échéant, aux autorités compétentes.

L'OBR tient à préciser qu'il ne reconnaît ni n'assume aucune responsabilité pour les actes, transactions ou engagements pris par des personnes utilisant frauduleusement son identité ou ses supports de communication.

Le Commissaire Général invite donc l'ensemble du public à faire preuve de vigilance face à toute communication prétendument émise au nom de l'OBR, notamment sur les réseaux sociaux, et à se référer systématiquement aux canaux officiels de l'Office.

L'OBR suit cette situation avec attention et se réserve le droit de prendre toutes les mesures appropriées, en collaboration avec les autorités compétentes, contre les auteurs de ces actes frauduleux.

Pour les informations officielles, consultez le site web www.obr.bi ; ou appelez au 500 en cas de besoin.

Fait à Bujumbura, le 9 / 10 / 2026



LE COMMISSAIRE GENERAL

Emmanuel MBONIHANKUYE